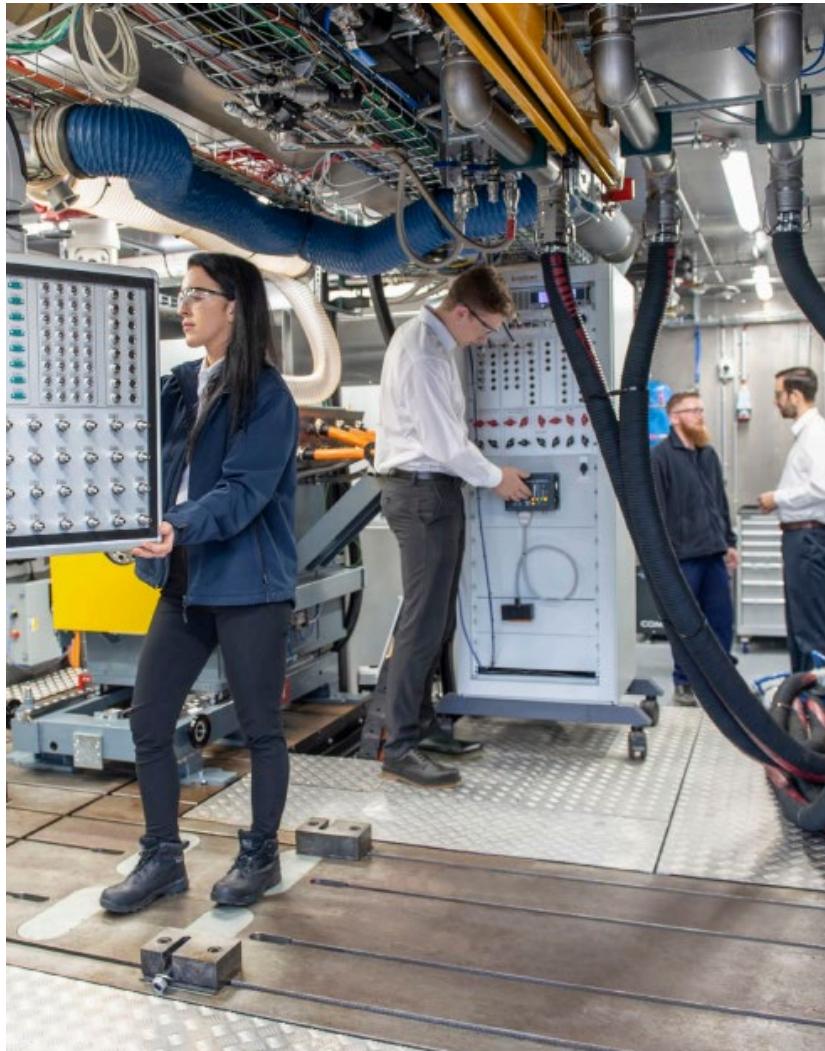




ADVANCING MOBILITY SINCE 1924

Index Égalité Femmes/Hommes

2025



Deux indicateurs sur cinq ont été atteints avec un score maximum.

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : 37/40
- Ecart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes : 20/20
- Ecart de taux de promotion entre les femmes et les hommes : 15/15
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 0/15
- Nombre de salarié du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Les entreprises ayant obtenu un index inférieur à 75 points doivent fixer des mesures de correction, ainsi que des objectifs de progression pour chacun des indicateurs dont la note maximale n'a pas été atteinte. C'est dans ce contexte que des négociations sont en cours portant sur les objectifs de progression et les mesures à mettre en place.